

# VILLE DE PORTNEUF

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur les lots 2 980 771 et 2 980 774, sis au 180, rue Lucien-Thibodeau, portant le matricule 9873 28 5111.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 6.2.3 du règlement de zonage #116 afin de permettre une somme des marges latérales à 6,30 mètres au lieu de 16 mètres pour le lot A.

Tout intéressé pourra faire parvenir au Conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, au courriel [france.marcotte@villedeportneuf.com](mailto:france.marcotte@villedeportneuf.com) ou par la poste au 655-A, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, au plus tard le 7 mai 2021 à 16h30.

**DONNÉ** à Ville de Portneuf, ce 23 avril 2021.

France Marcotte  
Greffière